



« PLF 2012 : + 373 millions d'euros de crédits budgétaires pour l'enseignement supérieur, dont 46 M€ pour le fonctionnement des établissements »

Dépêche AEF 155779 du 28-09-2011

Le projet de budget pour 2012 prévoit que les moyens destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche progresseront de 769 millions d'euros, correspondant à 167 M€ d'intérêts de l'opération campus, à 174 M€ de CIR (pour une dépense fiscale totale de 5,268 milliards d'euros) et à 428 M€ de crédits budgétaires (pour un montant total de 25,79 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et de 25,44 milliards d'euros de crédits de paiement). Tels sont les grands chiffres présentés par Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mercredi 28 septembre 2011, date de présentation du PLF 2012. Le programme « formations supérieures et recherche universitaire » de la Mires bénéficiera de 12,5 milliards d'euros et le programme « vie étudiante » de 2,169 milliards d'euros. S'y ajoutent 1,269 milliard d'euros de crédits extrabudgétaires issus du programme d'investissements d'avenir, dont 263 millions d'euros issus de l'enveloppe des idex d'un total de 7,7 milliards d'euros.

« La priorité accordée à l'enseignement supérieur et à la recherche reste nette cette année, en comparaison aux autres secteurs, mais nous participons aussi à l'effort collectif de bonne gestion des finances », assure Laurent Wauquiez. Il souligne ainsi que l'emploi est maintenu et que « les moyens budgétaires augmentent ». « L'engagement présidentiel de consacrer 9 milliards d'euros supplémentaires sur 2007-2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche est tenu », affirme-t-il.

L'enseignement supérieur (MESR et autres ministères) bénéficie, en 2012, de 540 millions d'euros de moyens supplémentaires, dont 167 M€ correspondent aux intérêts de l'opération campus. Le reste correspond à +373 M€ de crédits budgétaires (+2,5 %) qui se répartissent de la manière suivante :

- une diminution de 12 M€ d'euros correspondant à des « économies des ministères » ;
- 91 M€ supplémentaires destinés à la vie étudiante ;
- 237 M€ supplémentaires pour « conforter l'autonomie », dont +191 M€ de masse salariale et +46 M€ de crédits de fonctionnement pour les établissements (+42 M€ pour ceux dépendant du MESR) ;
- 57 M€ supplémentaires pour l'immobilier.

Pour 2011, le projet de loi finances prévoyait une hausse de 706 M€ pour l'enseignement supérieur, dont 198 M€ de crédits budgétaires.

Etablissements

Les 237 millions d'euros supplémentaires pour les établissements d'enseignement supérieur se décomposent de la manière suivante : +191 M€ dédiés à l'augmentation de la masse salariale ; +11 M€ pour la dévolution du patrimoine immobilier « à quelques établissements » ; et +35 M€ « de moyens supplémentaires pour les établissements MESR et hors MESR dans le cadre du dialogue contractuel ». Le ministère précise que cette enveloppe comporte aussi des moyens pour « le bonus autonomie » pour les universités qui accèderont aux RCE au 1er janvier 2012 et dont l'enveloppe indemnitaire est majorée de 10 %. Le montant total de ce bonus n'est pas précisé.

S'agissant des 191 M€ destinés à la masse salariale, ils visent essentiellement à « compenser l'augmentation des pensions », précise le ministre. Quant à la compensation du GVT (1) pour 2011, « la négociation est en cours ». Laurent Wauquiez confirme que le montant du GVT positif s'élèverait aux alentours de 15 millions d'euros et celui du GVT négatif à environ 5 millions d'euros. « Mais dans les 15 millions d'euros, il faut intégrer à la fois des décisions prises par les universités autonomes et des éléments qui ne relèvent pas d'elles. » Laurent Wauquiez ajoute : « L'enseignement supérieur est le seul secteur de l'État où celui-ci compense intégralement les pensions et le point fonction publique. » Interrogé sur l'intégration ou non de la masse salariale dans le modèle Sympa en 2012, le ministre répond qu'il attend « la position officielle de la CPU sur ce sujet, qui doit dire si elle est d'accord pour assumer le fait qu'il y ait des hausses et des baisses » de dotations.

Par ailleurs, le ministère affirme que les moyens de fonctionnement des établissements dépendant du MESR ont augmenté de 25,2 % sur 2007-2012, soit une hausse cumulée de 2,085 milliards d'euros. Ces moyens en faveur des établissements MESR progressent de +42 M€ en 2012, après une hausse de +81 M€

en 2011, de +172 M€ en 2010, de +211 M€ en 2009, de +86 M€ en 2008 et de +36 M€ en 2007. Ainsi, ces moyens ont augmenté de +627 millions d'euros entre 2007 et 2012, hausse que le ministère compare à +527 millions d'euros engagés entre 1997 et 2006.

Laurent Wauquiez admet que « l'augmentation en 2012 est un peu plus faible qu'en 2011 car le ministère participe à l'effort d'économie. Mais l'enseignement supérieur n'est pas mis à la diète, surtout si l'on regarde ce qu'il se passe en Espagne, au Portugal, en Allemagne ou au Royaume-Uni. L'important c'est de voir l'évolution sur cinq ans : quel est le secteur dont les moyens ont progressé de 25 % en cinq ans alors que l'inflation cumulée a été de 6,6 % ? »

Carrières

Les moyens supplémentaires programmés pour le chantier « carrières » s'élèvent à 9 millions d'euros pour 2012 (pour un total de 127 M€) : +2 millions d'euros pour les chercheurs et enseignants-chercheurs et +7 millions d'euros pour les personnels administratifs. Au total, le ministère affiche 380 millions d'euros de moyens cumulés pour les personnels depuis 2007 : 258 M€ pour les chercheurs et enseignants-chercheurs, 82 M€ pour les personnels administratifs, et 41 M€ pour des mesures mixtes.

Le ministère signale que le nombre de promotions des personnels a progressé, sur 2007-2011, de 151 % pour les professeurs d'université, de +154 % pour les maîtres de conférences et de +75 % pour les ITRF.

S'agissant des prestations interministérielles, dont les personnels titulaires des universités autonomes ne bénéficient plus, Laurent Wauquiez rappelle que le problème, qui n'est « pas anecdotique », a été résolu pour 2011. Il affirme qu'il « compte y apporter une réponse définitive pour 2012 » et qu'une négociation est en cours. « Par ailleurs, j'ai adressé une lettre à tous les personnels dans ce sens ».

Immobilier

224 millions d'euros supplémentaires seront consacrés à l'immobilier universitaire : 57 millions d'euros de crédits budgétaires destinés à la poursuite de la rénovation du campus de Jussieu et 167 millions d'euros d'intérêts de l'opération campus (contre 270 millions d'euros en 2011. Dans ce cadre, « en 2012, 55 chantiers auront débuté et les projets engagés seront au nombre de 120 pour 2 milliards d'euros ». Le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État précise que des PPP seront signés en 2012 « à Grenoble, Aix-Marseille, Bordeaux ou Toulouse notamment ». En outre, les PPP signés en 2009, « pour Paris-IV et Paris-VII notamment, seront livrés pour la rentrée universitaire 2012 ».

D.I.E.

La DIE (dépense intérieure d'éducation), pour les universités, est, pour 2010, de 10 180 euros par étudiant (+18 % par rapport à 2006). Elle était de 10 219 euros par étudiant en 2009. Le ministère calcule que cette dépense par étudiant a progressé de 2,2 % par an en moyenne entre 1992 et 2000, de 0,8 % en moyenne par an entre 2000 et 2006 et de 4,2 % en moyenne par an entre 2006 et 2010.

S'agissant de la dépense par étudiant, toutes formations confondues, celle-ci a augmenté de 10,2 % entre 2006 et 2010, date à laquelle elle s'établit à 11 430 euros. Laurent Wauquiez précise que cette progression est essentiellement due à celle de la dépense par étudiant d'université car pour les grandes écoles cette dépense est « quasi-stable ». Il insiste aussi sur le fait que la part du financement des ménages est également stable : « Aucun effort supplémentaire n'a donc été demandé aux classes moyennes puisque l'augmentation des frais d'inscription a été la même que celle de l'inflation. »

Vie Etudiante.

La vie étudiante bénéficie de 91 M€ supplémentaires (contre +71 M€ en 2011). Le ministère souligne que cette année, le 10e mois de bourse sera versé intégralement. Le coût de cette mesure s'élève à 160 M€ sur deux ans. En outre, « 20 % des étudiants voient leur montant annuel de bourse augmenter de 5,3 % sur l'année universitaire 2011-2012 » et « le montant des bourses aura augmenté de 20 % en moyenne en cinq rentrées, et de 26 % pour les 110 000 étudiants les plus défavorisés, tandis que l'inflation progressait de 6,6 % sur la période. » Pour Laurent Wauquiez, « la République n'aura jamais aidé autant d'étudiants et les classes moyennes modestes sont désormais mieux prises en compte ». Il affirme que sur 2007-2012, le nombre de boursiers à taux zéro a progressé de 65 000.

Quant au logement étudiant, en 5 ans, 34 000 chambres ont été réhabilitées et 21 000 nouvelles ont été construites. « Uniquement des logements 100 % Crous ou en partenariat avec des bailleurs sociaux dont les loyers sont encadrés par les Crous », précise le ministre. « Ainsi, en 2011-2012, c'est la première fois que les objectifs du plan Anciaux auront été dépassés. » Par ailleurs, dans le cadre de l'opération campus, l'objectif est de rénover 70 000 logements Crous d'ici 2015. Enfin, le ministre rappelle la mise en place du « passeport logement étudiant » « grâce à un fonds d'un million d'euros par les banques et la CDC ».

PLF 2012 : Moins d'un milliard d'euros pour la recherche et le supérieur en matière économique et industrielle (- 7 % par rapport à 2011)

Dépêche AEF 156090 du 07-10-2011

Le projet de budget 2012 prévoit de consacrer 998,75 millions d'euros au programme 192 « recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle », d'après le PAP (projet annuel de performance) de la Mires. Ces crédits sont en diminution de 7 % par rapport à 2010. La répartition par action en crédits de paiement pour 2012 est la suivante : 310 millions d'euros pour les organismes de formation supérieure et de recherche (+ 1,6 % par rapport à 2011) ; 368 millions d'euros pour le soutien et la diffusion de l'innovation technologique (- 14 %) ; et 320 millions d'euros pour le soutien de la recherche industrielle stratégique (- 9 %).

« Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue une des grandes priorités de la stratégie européenne Europe 2020. Le transfert, la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche stratégique, de la R&D et de l'innovation doivent être encouragés au moyen des outils présentant les effets de leviers les plus importants », signale le projet annuel de performance. « Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent à renforcer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie. »

720 millions d'€ pour la deuxième phase des pôles

Le PAP rappelle que « la seconde phase des pôles de compétitivité, initialement engagée pour une période de trois ans, puis portée à quatre ans (2009-2012) par une décision du Ciadt (comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire), vise ainsi à faire des pôles de compétitivité de véritables écosystèmes de l'innovation au profit des PME, autour de projets collaboratifs de recherche et développement, et de projets structurants renforçant les moyens et l'ancrage territorial des pôles ».

« Cette seconde phase a bénéficié d'une dotation de 720 millions d'euros entre 2009 et 2012 dans le cadre du FUI (fonds unique interministériel) : 615 millions d'euros sous forme d'aides aux projets de R&D collaboratifs des pôles et 105 millions d'euros d'appui à la mise en place de plates-formes d'innovation », signale le document budgétaire qui ajoute qu'une nouvelle « évaluation de la politique des pôles sera réalisée en 2012 » et « qu'une réflexion sera conduite sur le lancement d'une troisième phase, avec une perspective de diversification des sources de financement ».

Voici la répartition du budget pour le programme :

Organismes

L'action « organismes de formation supérieure et de recherche » est financée à hauteur de 310 millions d'euros répartis comme suit : 100 millions d'euros pour les dépenses de personnel, 204 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement et 4,5 millions d'euros pour les dépenses d'intervention. Cette action regroupe l'ensemble des financements apportés aux différents organismes de formation supérieure et de recherche placés sous la tutelle, exclusive ou non, du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : Institut Télécom, Écoles des mines, Genes (groupe des écoles nationales d'économie et statistique), Supélec (école supérieure d'électricité et l'Ensci (École nationale supérieure de création industrielle).

Le projet annuel de performance précise que « les écoles d'ingénieurs jouent un rôle particulièrement actif dans la mise en place et le développement des pôles de compétitivité, notamment dans les grands domaines technologiques et pluridisciplinaires liés aux activités des entreprises industrielles et de service (TIC, télécommunications, logiciels et systèmes complexes, microélectronique, énergie etc.) ». « Le management de l'innovation et du risque technologique, question clé pour le développement des entreprises est également au coeur de leurs compétences », poursuit le document.

Soutien à l'innovation

L'action consacrée au « soutien et à la diffusion de l'innovation technologique » bénéficiera de 368 millions d'euros : 15,6 millions pour les dépenses de fonctionnement et 352 millions pour les dépenses d'intervention. L'action repose sur la mobilisation des services et opérateurs de l'État (DGCIS et réseau déconcentré des Direccte, groupe Oséo, etc.), en liaison et en partenariat avec les réseaux territoriaux et organismes dédiés (CRITT, Instituts Carnot, etc.).

Trois dispositifs sont ainsi mobilisés pour la mise en oeuvre de cette action : le premier concerne « l'accompagnement financier et en conseil des projets d'innovation technologique et industrielle », au travers des programmes de soutien à l'innovation confiés à Oséo comme ISI (innovation stratégique industrielle) et AI (aides à l'innovation) ; le deuxième dispositif est dédié à « la stimulation de la diffusion des technologies de l'électronique et des microsystèmes dans les produits des PME de tous les secteurs » ; le dernier est relatif aux JEI (jeunes entreprises innovantes), dispositif « mis en place en janvier 2004 et

réformé en 2011, afin de le recentrer sur les premières années d'activité pour en accroître le caractère incitatif ».

Recherche industrielle.

L'action relative au « soutien de la recherche industrielle stratégique » est intégralement composée de dépenses d'intervention, soit 320 millions d'euros. « Le soutien à la recherche se concentre sur le dépassement de véritables verrous technologiques nécessitant une masse critique de R&D non accessible à un acteur isolé », détaille le PAP. Ainsi, cette action s'articule autour des principes suivants : une très forte sélectivité ; des projets coopératifs amont associant notamment de grands groupes industriels (même concurrents, réalisant actuellement près de 80 % de l'effort de R&D), des PME et des laboratoires publics et leur permettant de coopérer sur des projets pré-compétitifs ; l'optimisation de l'emploi des fonds publics.

Le soutien à la recherche industrielle « vise aujourd'hui prioritairement trois domaines : les TIC, les biotechnologies et la santé, et l'environnement et le développement durable (écotechnologies, transports, matériaux, y compris nanomatériaux et procédés, etc.) », détaille le document budgétaire. Sont également bénéficiaires de l'action, « les projets de R&D des pôles de compétitivité, qui rassemblent des entreprises de toutes tailles, des unités de recherche et des centres de formation, sont financés à partir du FUI, après un processus de sélection rigoureux, par appels à projets ».

PLF 2012 : + 214 millions d'euros pour la recherche, dont 49 millions d'euros pour les organismes de recherche

Dépêche AEF 155733 du 28-09-2011

Le PLF (projet de loi de finances) pour 2012 prévoit une hausse de 214 millions d'euros en faveur de la recherche par rapport à 2011, annonce Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mercredi 28 septembre 2011. Au sein de la Mires (mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »), les crédits budgétaires (autorisations d'engagement) dédiés à la recherche augmentent de 40 millions d'euros (+ 0,4 %), passant de 10,236 milliards d'euros à 10,277 milliards d'euros. Les créances du crédit impôt recherche, qui étaient de 5,094 milliards d'euros en 2011, augmentent quant à elles de 174 millions d'euros pour atteindre 5,268 milliards d'euros en 2012. Les organismes de recherche voient leurs moyens augmenter de 49 millions d'euros, le « soutien à l'innovation » bénéficie de 5 millions d'euros supplémentaires et 3,5 millions d'euros de plus sont prévus pour les engagements internationaux. Les crédits versés aux ministères concernés, qui doivent faire des « économies », baissent de 5,3 millions d'euros, et ceux de l'ANR (Agence nationale de la recherche) diminuent de 12 millions d'euros.

« La programmation de l'ANR évolue », justifie le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle est « triennale » et « les appels à projets seront mieux articulés avec les programmes européens et avec les priorités de recherche fixées nationalement » par la SNRI (stratégie nationale de recherche et d'innovation), « à partir des feuilles de route scientifiques et technologiques des alliances ». Les crédits d'intervention de l'ANR en 2012 s'élèvent ainsi à « 760 millions d'euros de financements sur des appels à projets 'classiques' ». Elle est aussi « maître d'oeuvre des investissements d'avenir pour 17,9 milliards d'euros ».

Organismes : Des « efforts de gestion » sont demandés

Si l'enseignement supérieur et la recherche sont un « secteur toujours prioritaire », des « efforts de gestion » lui sont demandés, sans qu'il n'y ait pour autant de « rigueur aveugle », souligne Laurent Wauquiez. Ainsi, « l'emploi est maintenu dans les établissements d'enseignement supérieur comme dans les organismes de recherche ». Les 428 millions d'euros supplémentaires de crédits budgétaires de la Mires ont vocation, entre autres, à « couvrir les besoins des universités et des organismes de recherche au titre des pensions » et à « honorer [les] engagements sur des projets ciblés de recherche (très grandes infrastructures, plan cancer) ». Le « chantier carrières » sera doté de 127 millions d'euros en 2012 (+ 7,6 % par rapport à 2011) : 81 millions d'euros pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs, 32 millions d'euros pour les personnels administratifs et 14 millions d'euros dédiés aux « mesures mixtes ».

Le budget 2012 table aussi sur le fait que « les organismes de recherche doivent faire des efforts de gestion », indique le ministre. Ainsi, « les EPST [établissements publics à caractère scientifique et technologique] et les Epic [établissements publics à caractère industriel et commercial] relevant du MESR devront réaliser 0,9 % d'efforts de gestion sur les coûts de fonctionnement », détaillent les documents du ministère. L'IFPEN (IFP Énergies nouvelles) « poursuit la mise en oeuvre de son rapport RGPP [révision générale des politiques publiques] » et « le Cnes (Centre national d'études spatiales) voit ses moyens stabilisés en 2012 après une forte augmentation de ses crédits en 2011 ». Le ministère ajoute que « la

baisse de la subvention de l'IRSN [Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire] est compensée par la montée en puissance de la redevance mise en place en 2011 ».

Priorités : Stabilité de l'Emploi et très grands structures

Dans ce « contexte contraint », le budget 2012 des organismes « soutient quelques priorités ». Outre la stabilité de l'emploi, 47 millions d'euros sont prévus pour couvrir l'augmentation de la masse salariale. « Les très grandes infrastructures de recherche sont abondées à hauteur de 19,5 millions d'euros) et « l'Inserm bénéficie de l'augmentation des moyens du plan cancer 2 ». Le CEA bénéficie quant à lui d'une subvention, hors Iter, fixée à 1,266 milliard d'euros, qui « contribuera au financement des opérations de démantèlement [de ses] sites nucléaires à hauteur de 189 millions d'euros », précise le dossier budgétaire. La dotation versée par l'État à Oséo pour son activité en faveur de l'innovation s'élèvera à 328 millions d'euros, « ce qui assure le maintien du niveau d'intervention de cette agence auprès des entreprises ».

Par ailleurs, le dossier budgétaire signale que « le périmètre des opérateurs rattachés à la Mires évolue en 2012 ». Dans le domaine de la recherche, « l'ANRS (Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales) devient une agence interne de l'Inserm », et le Genes (groupe des écoles nationales d'économie et de statistique) entre dans le périmètre des opérateurs tandis qu'Oséo innovation en sort ».

Investissements d'avenir : près de 1,3 milliards € en caisse

Les crédits budgétaires de la Mires (mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur ») totalisent 25,788 milliards d'euros AE (autorisations d'engagement) en 2012, en augmentation de 428 millions d'euros par rapport à 2011 (+ 1,6 %), et 25,44 milliards d'euros CP (crédits de paiement), en augmentation de 250 millions d'euros par rapport à 2011 (+ 1 %). Les emplois de l'État liés à la Mires s'élèvent à 21 288 ETPT (équivalents temps plein travaillé), ceux des opérateurs à 240 656 ETP (équivalents temps plein).

La répartition des crédits de paiement par programme au sein de la Mires est la suivante :

- 12,510 milliards d'euros pour les formations supérieures et la recherche universitaire ;
- 7,771 milliards d'euros pour la recherche pluridisciplinaire, la recherche spatiale et la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources ;
- 2,169 milliards d'euros pour la vie étudiante ;
- 1,362 milliard d'euros pour la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables ;
- 999 millions d'euros pour la recherche et l'enseignement supérieur en matière économique et industrielle ;
- 628 millions d'euros pour la recherche dans les domaines de l'agriculture, de la défense et de la culture.

Le PLF pour 2012 inclut également 167 millions d'euros au titre des intérêts de l'opération campus et 1,269 milliard d'euros devant être décaissés au titre du programme d'investissements d'avenir